

Fonds monétaire international

Burkina Faso : Lettre d'intention, Mémoire de politique économique et financière, et Protocole d'accord technique

Le 28 novembre 2013

On trouvera ci-après une Lettre d'intention du gouvernement du Burkina Faso, dans laquelle sont décrites les politiques que le Burkina Faso entend mettre en œuvre à l'appui de sa demande de concours financier du FMI. Ce document, qui est la propriété du Burkina Faso, est affiché sur le site du [FMI](#) avec l'accord du pays membre, à titre de service pour les usagers de ce site.

Lettre d'Intention

Ouagadougou, le 28 novembre 2013

Madame Christine Lagarde,
Directrice Générale du
Fonds Monétaire International
700 19th Street NW
Washington, DC 20431 (USA)

OBJET : Lettre d'intention de politiques
économiques et financières

Madame la Directrice Générale,

Le Gouvernement du Burkina Faso a poursuivi la mise en œuvre des mesures prévues dans son programme économique appuyé par l'accord triennal de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du Fonds Monétaire International (FMI) pour la période 2010-2013 qui arrive à termes le 31 décembre 2013 ou avec le dernier décaissement. La mise en œuvre du programme s'est faite dans un environnement marqué par l'anticipation d'une décélération de l'activité économique due en partie à la baisse des cours mondiaux de l'or et du coton, et de la sous-exécution des dépenses d'investissement public.

Le Mémoire de politiques économique et financière (MPEF) ci-joint passe en revue les résultats obtenus dans la mise en œuvre du programme à fin septembre 2013; et présente les politiques que le Gouvernement entend mener d'une part pour le reste de l'année 2013 et d'autre part à moyen terme dans le cadre du nouveau programme triennal 2014-2016 qui vise à aider avec les besoins des balance de paiements et préserver la stabilité macroéconomique et à consolider les bases d'une croissance soutenue et inclusive en conformité avec les objectifs de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD).

Au cours de l'année 2013, le dynamisme de l'économie s'est poursuivi avec toutefois un léger ralentissement qui laisse entrevoir d'ici la fin de l'année une décélération de la croissance pour se situer à 6,8% contre 9% en 2012. Le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) en vue de renforcer la résilience de l'économie aux différents chocs tout en favorisant une croissance inclusive et la réduction de la pauvreté. Les faibles niveaux de consommation des dépenses d'investissement couplé aux mesures sociales et créatrices d'emploi prises en octobre 2013 par le Gouvernement en vue d'une meilleure redistribution des fruits de la croissance ont nécessité l'élaboration d'une loi de finances rectificative pour y intégrer les dépenses supplémentaires à hauteur de 64 milliards de FCFA liées à ces mesures. Le déficit budgétaire y compris donc se situera à 3,2 pourcent du PIB avec la mise en œuvre de ces mesures.

Les critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2013 ont été tous observés.

Concernant les repères structurels convenus dans le programme, ils ont tous été satisfaits. Le gouvernement s'engage à réaliser avant la fin de l'année 2013 ceux dont l'échéance est fixée à fin décembre 2013 à savoir : (i) Opérationnaliser et rendre fonctionnel le module de recoupement de l'information fiscale dans GERIF, (ii) Faire adopter par le Conseil d'Administration de la SONAPOST, une stratégie d'amélioration de la qualité des services financiers offerts, (iii) Actualiser les projections de la situation financière 2013-16 du plan d'affaires de la SOFITEX sur la base des résultats de l'exercice 2012 et soumettre la mise à jour à l'approbation du Conseil d'administration.

Les réformes en matière la politique fiscale et dans le domaine de l'administration douanière se sont poursuivies et ont permis de renforcer le recouvrement des recettes malgré un léger fléchissement qui s'explique par la mise en œuvre de certaines mesures tendant à améliorer la situation financière de la SONABHY et au ralentissement des activités minières dû au cours internationaux de l'or. Les réformes dans le cadre du nouveau programme seront orientées vers la consolidation et l'amélioration des recouvrement des recettes intérieures et surtout vers l'utilisation de ces revenus dans le financement des dépenses d'investissement porteur de croissance et créateur d'emploi pour assurer une croissance plus partagée. Ainsi, les investissements vont s'intensifier davantage dans le capital humain à travers les secteurs de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle ainsi que dans le secteur de l'énergie pour réduire les coûts de production de sorte que les bénéfices de la croissance soient partagés au sein de la population.

Aussi, au regard des progrès enregistrés dans la mise en œuvre du programme et sur la foi des politiques énoncées dans le MPEF ci-joint, nous demandons au FMI la conclusion de la septième revue de l'accord au titre de la FEC et le décaissement d'un montant de 3.225 millions de DTS soit 4.94 millions de dollars US.

Après la fin du programme actuel, nous sollicitons un nouvel accord triennal de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du Fonds Monétaire International (FMI) pour la période 2014-2016 en soutien à la mise en œuvre de la politique économique et financière du gouvernement sur cette période ainsi que l'établissement des critères de réalisation quantitatifs et de mesures structurelles pour la l'année 2014 (Tableaux 1 du MPEF ci-joint). Dans le cadre du nouvel accord, nous demandons un accès de 45 pour cent de notre quota-parte, soit 27.09 millions de DTS (environ 21.2 milliards de FCFA), à décaisser en sept tranches.

Le Gouvernement estime que les mesures énoncées dans le MPEF permettront d'atteindre les objectifs économiques et sociaux de son programme.

Le Gouvernement consultera le FMI sur l'adoption de ces mesures, et avant toute révision des politiques énoncées dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI en la matière.

Le Gouvernement communiquera par ailleurs au FMI, les informations relatives à la mise en œuvre des mesures convenues et à l'exécution du programme, comme prévu dans le Protocole d'accord technique révisé ci-joint, ou à la demande du FMI.

Le Gouvernement autorise le FMI à publier, comme par le passé la présente lettre et les pièces qui y sont jointes, ainsi que le rapport établi par les services du FMI, une fois que le Conseil d'administration les aura approuvés.

Veillez agréer, **Madame la Directrice Générale**, l'assurance de ma considération distinguée.

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Officier de l'Ordre National

Pièces jointes : - Mémoire de politiques économique et financière
- Protocole d'accord technique

MÉMORANDUM DE POLITIQUES ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE, 2014–2016

1. Le présent mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) actualise les données relatives d'une part à la mise en œuvre du programme soutenu par le fonds monétaire international (FMI) à travers la Facilité Elargie de Crédit (FEC) sur la période 2010-2013 et d'autre part pour le nouveau programme sur la période de 2014-2016. Le nouveau programme appuyé par la FEC vise à préserver la stabilité macroéconomique et à consolider les bases d'une croissance soutenue et inclusive en conformité avec les objectifs de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD). Ce mémorandum décrit les évolutions économiques récentes, fait le point sur les repères structurels à fin septembre 2013, et fixe le nouveau cadre macroéconomique pour les 3 ans ainsi que les objectifs et repères structurels pour la fin de l'année 2013 et toute l'année 2014.

I. Évolution récente de la situation économique et perspectives à court terme

2. Après les bonnes performances de 2012, l'activité économique devrait rester relativement dynamique en 2013 avec néanmoins une décélération de la croissance. En effet, les estimations préliminaires indiquent que le taux de croissance du PIB réel devrait se situer à 6,8 % en 2013 contre 9,0 % en 2012. La contribution du secteur primaire à la croissance du PIB ressortirait à 2,0 points contre 4,6 points en 2012. Celle du secteur secondaire s'établirait à 1,2 point soit un gain de 0,2 points par rapport à 2012. Quant au secteur tertiaire, sa contribution passerait de 3,0 points en 2012 à 3,7 points en 2013. La croissance de la production agricole annuelle est prévue à 4,3 %; au regard de la pluviométrie qui a été moins bonne au niveau de la répartition spatiale. L'activité minière a connu une légère baisse en raison de la baisse du cours de l'or. Le crédit au secteur privé est resté soutenu, cependant, les indicateurs montrent de nouvelles activités dans de nouveaux domaines tels que l'exploitation de manganèse et le secteur du ciment.

3. L'inflation a diminué en raison d'une baisse des prix alimentaires, et devrait rester en dessous de la norme communautaire de 3%. En effet, avec les résultats de la campagne agricole 2013-2014 qui s'annonce relativement bons, la mise en place du dispositif du contrôle des prix et la mise à disposition des produits alimentaires à travers les boutiques témoins, l'inflation devrait ressortir à 2,0 % en 2013 contre (3,8 %) en 2012. Cette décélération s'expliquerait par la baisse des prix des fonctions « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (4,0 % en 2013 contre 6,1 % en 2012), « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (2,6 % en 2013 contre 4,4 % en 2012), « hôtel, café et restaurant » (1,8 % en 2013 contre 7,6 % en 2012). Cependant, cette baisse des prix a été amoindrie par l'augmentation des tarifs du transport (4,2 % en 2013 contre 2,6 % en 2012).

4. La mobilisation des recettes s'est davantage renforcée conformément aux objectifs fixés pour 2013. En effet, les recettes totales ont été mobilisées à hauteur de 825,2 milliards de FCFA à fin septembre 2013 contre 754,2 milliards de FCFA à fin septembre 2012. Ce résultat est en augmentation de 9,4 % par rapport à l'année 2012. Cette augmentation des recettes propres a été possible grâce à la poursuite des actions entreprises par le

Gouvernement, notamment la mise en œuvre de l'approche unités de recouvrement, l'élargissement de l'assiette fiscale, la sensibilisation des acteurs économiques sur le civisme fiscal, et la lutte contre la fraude, le faux et la corruption. Ces performances sont aussi imputables à plusieurs autres actions menées par les différentes régies, notamment l'application de la TVA sur les importations des sociétés minières en phase d'exploitation et celles ayant un contrat plan avec l'Etat. Des mesures urgentes sont entrées en vigueur le 1er mai 2013. La première concerne le respect des compétences des bureaux par l'acheminement des chargements complets vers les bureaux intérieurs compétents pour leur dédouanement. La deuxième contribue à une meilleure évaluation grâce à l'instauration du principe du déchargement systématique des marchandises composées d'au moins deux articles.

5. En ce qui concerne les dons, ils ont augmenté de 63,3% passant de 151,9 milliards de FCFA à fin septembre 2012 à 248,1 milliards de FCFA à fin septembre 2013. L'exécution des dépenses et prêts nets s'est située à 1107,4 milliards de FCFA à fin septembre 2013 contre 943,2 milliards en 2012. Quant aux dépenses en capital, elles ont été réalisées à hauteur de 451,9 milliards de FCFA par rapport à un montant de 374,1 milliards à fin septembre 2012.

6. À fin Septembre, le déficit budgétaire (dons compris) s'élevait à 0,6 % du PIB. Cette situation s'explique par le faible niveau de réalisation des dépenses d'investissement. Une Loi de Finance Rectificative autorisant des dépenses supplémentaires à hauteur de 1 % du PIB (64 milliards de francs CFA) a été adoptée en Octobre 2013. Elle a pour but d'intégrer les mesures sociales et créatrices d'emploi prises par le Gouvernement en vue d'une meilleure redistribution des fruits de la croissance. Les dépenses supplémentaires liées à ces mesures portent sur le relèvement des indemnités des fonctionnaires, la création d'emplois et de revenus, l'octroi de crédits d'investissement et d'installation pour le financement de l'auto emploi de jeunes diplômés, le renforcement des infrastructures universitaires, la consolidation des filets sociaux au profit des couches vulnérables, et le recrutement de jeunes et de femmes pour les travaux à haute intensité de main d'œuvre. Les dépenses supplémentaires seront financées par les économies issues des ajustements faits au niveau de certaines dépenses d'investissement, de fonctionnement, et de leurs niveaux d'exécution. Avec la mise en œuvre de ces mesures, les dépenses totales pour l'année 2013 sont projetées à 27,0 % du PIB, avec une augmentation de la masse salariale de 5,9 à 6,0 % du PIB par rapport à 2012, et une baisse des dépenses sur les transferts courants. Le déficit budgétaire (dons compris) de l'ordre de 3,2 % du PIB sera financé par un emprunt extérieur légèrement supérieur à celui de 2012 (dû au changement dans les modalités de financement de la troisième opération d'appui budgétaire de la Banque mondiale) et un financement intérieur de 0,9 % du PIB (y compris une partie du produit de l'emprunt obligataire de FCFA 32,60 milliards émis en 2012).

7. La balance commerciale à fin septembre sur la base des données brutes communiquées par la Direction Générale des Douanes, a présenté un déficit de 783,8 milliards de FCFA. Ce déficit est en grande partie expliqué par la baisse des exportations d'or induite par le repli des cours. Les projections de la balance des paiements au titre de l'année 2013 tablent sur un déficit du compte courant à 3,5% du PIB, en détérioration par rapport à 0.8 % en 2012, en raison des replis des exportations principalement sous l'impulsion de l'or, conjugué à une hausse des importations. Toutefois, une amélioration du compte financier

permettra quelque peu de compenser la détérioration du compte courant, en liaison avec un financement extérieur plus élevé, des sorties plus faibles et des rapatriements effectifs des recettes d'or.

8. La situation monétaire à fin septembre 2013 fait ressortir une croissance du crédit au secteur privé sur 12 mois de 31,1 %, et une croissance de la masse monétaire de 12,9%. Sur la base de l'évolution du dernier trimestre de l'année, des taux de croissances de 20,8% et 14,0% sont prévues en fin d'année, respectivement pour la masse monétaire et le crédit au secteur privé. Le solde global de la balance des paiements ressortirait excédentaire à 14,7 milliards de FCA à fin décembre 2013, confortant ainsi la couverture des réserves internationales brutes.

II Mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD)

9. Les politiques gouvernementales sont guidées et mises en œuvre en conformité avec la stratégie nationale de développement, la SCADD. Selon le dernier rapport annuel de performance, 57 % des mesures et actions inscrites dans la matrice de performance SCADD ont été entièrement réalisées, et 66 % des cibles ont été atteints au niveau des indicateurs. Des efforts sont en cours pour renforcer les capacités régionales et sectorielles en vue d'approfondir les réformes et de permettre la pleine réalisation, sur la période 2014-2016, des mesures et actions clés comme le développement du pôle de croissance de Bagré et des projets de partenariat public-privé, l'amélioration de l'accès des populations aux services énergétiques, l'accroissement de la compétitivité du secteur privé par l'assainissement du climat des affaires et la promotion de l'installation d'unités de transformation. Au cours des deux prochaines années, le Gouvernement envisage, dans le cadre de la promotion de la protection sociale, de mettre en place l'assurance maladie universelle dont l'objectif est d'étendre la protection sociale à l'ensemble de la population, et d'élargir l'accès des Burkinabès à un minimum de soins de santé de qualité. Aussi en matière de renforcement du capital humain, il est prévu la normalisation en personnel des structures publiques de santé et la mise à disposition des premiers kits d'urgence pour la prise en charge totale du paludisme des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes, la généralisation de la mise en œuvre de la réforme du système éducatif, l'accroissement de l'offre éducative dans tous les ordres d'enseignement, le développement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Ainsi, il est prévu la construction de nouvelles salles de classe, la normalisation des écoles et le recrutement d'environ 5000 nouveaux enseignants par an.

III. Exécution du programme appuyé par la FEC

10. Tous les critères de réalisation quantitatifs pour fin Juin 2013 ont été atteints. L'objectif indicatif sur les recettes a été légèrement en deçà de la cible, en raison de quelques mesures comme la renonciation d'une partie de la TPP, et de l'Impôt sur les Sociétés pour les sociétés minières. A cela s'ajoute la baisse des activités minières due aux cours internationaux de l'or. Malgré des recettes plus faibles que prévues, les plafonds sur le financement intérieur net et sur le déficit ont été atteints avec beaucoup de marge en raison de la sous-exécution des dépenses, en particulier pour les investissements.

11. Quant aux repères structurels pour fin juin, un comité de suivi de l'exécution des dépenses des projets et programmes de développement a été créé par arrêté ministériel le 27 juin 2013. Ce comité a pour but d'assurer un suivi efficace des investissements publics et améliorer le niveau d'exécution des dépenses sur financement extérieur et intérieur. Le comité s'est réuni trois fois et a effectué des sorties auprès des projets rencontrant des difficultés d'exécution. A l'issue de ces sorties il a élaboré un rapport décrivant la situation du taux d'exécution par chaque ministère et a formulé des recommandations pour améliorer le niveau d'exécution des dépenses d'investissement. La prochaine réunion du comité examinera tous les projets dont le taux d'exécution des dépenses est inférieur à 50%. Une réunion de Cabinet regroupant 4 ministres a eu lieu le lundi 10 juin en vue d'arrêter des mesures pour accélérer l'exécution des dépenses d'investissement inscrites dans la Loi des Finances 2013. Cette réunion présidée par le ministre de l'économie et des finances a concerné trois départements ministériels et visait, d'une part, à faire le point de certains projets en difficultés au niveau de ces départements, et d'autre part à préparer une réunion de haut niveau auprès de certains bailleurs de fonds. Elle a permis d'arrêter des mesures pour l'exécution de certains projets en difficulté.

12. Les deux repères structurels fixés à fin Septembre ont été réalisés. En effet, un atelier national sur la rationalisation des dépenses publiques, et de dématérialisation des actes de dépenses s'est tenu en juin et a abouti à l'élaboration d'un plan d'action qui a été adopté par le Conseil des Ministres le 11 septembre 2013. En outre, l'interconnexion de la base de données biométriques et SIGASPE a été achevée. L'opération a permis d'enrôler 125 319 agents sur 138 395 agents à la date du 31 août 2013 (dont 117 574 agents en activité, 5293 en détachement, 841 en disponibilité, 1 611 en cessation définitive de contrat et 13 076 matricules non enrôlés et non justifiés). Le Conseil a décidé de suspendre les salaires des matricules concernés et accordé une période exceptionnelle de trois mois aux agents non encore enrôlés pour leur permettre de régulariser leur situation sous peine de licenciement.

IV. Perspectives et risques macroéconomiques à moyen terme

13. La croissance réelle devrait se maintenir entre 6 et 7 %, en s'alignant toutefois sur les moyennes de ces dernières années, en l'absence de graves conditions climatiques ou autres chocs extérieurs. La croissance sera tirée par une mise en œuvre renforcée du programme d'investissement du gouvernement, notamment les investissements clés dans les pôles de croissance, le développement de la production d'énergie et l'augmentation des dépenses sociales. Tous ces investissements devraient permettre de mieux assurer le partage équitable des fruits de cette croissance. L'inflation devrait rester confortablement inférieure à la marge de la norme régionale de 3 %, sur la base de politiques inchangées de la banque centrale, tant que les cours internationaux des produits alimentaires et pétroliers resteront conformes aux projections.

14. Cependant, en raison des prévisions sur les prix des produits de base à l'exportation, notamment l'or et le coton, les termes de l'échange devraient se détériorer sensiblement en 2014 avant de s'améliorer légèrement par la suite. Ceci, en plus du programme d'investissement prévu par le gouvernement, pourrait entraîner un déficit important du compte courant sur le moyen terme, pouvant atteindre 5,2 % du PIB en 2016. Il sera nécessaire de faire un prélèvement assez important des réserves internationales au cours des trois prochaines années, ce qui

pourrait représenter un besoin prolongé au niveau de la balance des paiements et justifierait la présente demande d'accès en vertu d'un programme triennal subséquent au titre de la Facilité Elargie de Crédit du FMI.

15. Des risques pourraient commencer à apparaître au moment de l'élaboration de mesures de politiques macroéconomiques. Malgré les nombreuses mesures qui ont été prises pour améliorer la résilience, notamment au sein de la filière coton à forte intensité de main d'œuvre, le Burkina Faso reste extrêmement vulnérable aux chocs. Le risque principal pouvant compromettre les objectifs de la politique macroéconomique du prochain programme est, comme toujours, l'évolution des conditions climatiques ou une accélération des tendances climatiques sur le moyen terme. Un autre risque important est la détérioration des termes de l'échange, à la fois pour l'importation et l'exportation des produits de base et la continuation du ralentissement économique mondial, qui pourrait dans un premier temps altérer l'aide extérieure. Les autres risques pourraient inclure la situation sécuritaire de la région et les tensions sociales intérieures en raison du coût élevé de la vie.

IV. Objectifs du nouveau programme appuyé par la FEC

16. Le nouveau programme tentera sur la période 2014-2016 de mettre l'accent sur les défis à long terme tout en assurant une certaine stabilité macroéconomique dans une conjoncture plus difficile. Le principal défi à long terme est la création d'emplois et d'activités plus diversifiées, particulièrement dans le secteur de l'agriculture, mais aussi dans de nouveaux domaines. Un autre défi est d'améliorer l'éducation afin de pouvoir répondre aux demandes d'une main d'œuvre croissante, tout en tirant parti des nouvelles technologies et de la mondialisation. Une alimentation électrique fiable et suffisante sera essentielle pour assurer une croissance durable, la viabilité budgétaire, la création d'emplois, et la réduction considérable du coût des intrants. Un autre défi est de s'assurer que les recettes provenant des ressources naturelles soient investies judicieusement afin de jeter les bases d'une croissance forte pour les générations à venir.

17. Pour atteindre les objectifs stratégiques visant à réaliser une croissance généralisée, créer des emplois et réduire la pauvreté, le gouvernement devra accélérer le rythme de son programme d'investissement public, surtout dans le domaine de l'énergie et des infrastructures afin de réduire le coût des intrants. Il devra également (i) élargir son dispositif de protection sociale afin d'assurer qu'une plus grande partie de la population bénéficie de la croissance et de la stabilité macroéconomique, (ii) poursuivre les mesures visant à améliorer la productivité et la résilience de l'agriculture, (iii) promouvoir le domaine de l'agro-alimentaire, (iv) renforcer la formation de capital humain, notamment en développant les compétences des travailleurs, et (v) maintenir la stabilité macroéconomique grâce à une bonne gestion de la politique budgétaire.

18. Le programme du gouvernement appuyé par le FMI touche à sa fin. Il avait mis l'accent sur l'amélioration du recouvrement des recettes et avait enregistré de bons résultats. Le programme qui lui succédera s'appuiera sur ces gains, mais mettra davantage l'accent sur la qualité et le rythme des dépenses, grâce, en particulier, à (i) une hiérarchisation rigoureuse des projets d'investissement public, (ii) une accélération des dépenses à travers des réformes en matière de gestion des finances publiques, (iii) une réorientation des investissements publics

vers des secteurs stratégiques tels que l'énergie, l'éducation, et l'emploi (iv) une bonne et transparente gestion des recettes minières.

VI. Cadre de politique macroéconomique à moyen terme

19. Le cadre de politique macroéconomique à moyen terme prévoit d'établir une trajectoire des dépenses afin de préserver les dépenses sociales et d'investissement prioritaires tout en gardant à l'esprit les contraintes de capacités institutionnelles. Dans cette optique, il sera nécessaire d'augmenter les recettes et de réaffecter les dépenses non prioritaires et les financements intérieurs/extérieurs supplémentaires. Aux fins de maintenir le risque de surendettement à un niveau « faible-moderé », les objectifs macroéconomiques visent à contenir le déficit budgétaire hors dons à un niveau raisonnable à peu près de 3 % du PIB.

20. Afin de maintenir le niveau de recouvrement des recettes budgétaires, le gouvernement poursuivra les actions de modernisation des administrations fiscale et douanière, consolidera les acquis des unités de recouvrement et recherchera de nouvelles niches fiscales pour élargir l'assiette. Sur la période 2014-2016, les recettes atteindraient 19.1% du PIB et les dépenses atteindraient 25,7 % du PIB, tirées aussi bien par les dépenses courantes (13,1 %) que par les dépenses en capital (12,5 %). Sur cette période, les crédits à l'économie imprimeraient une progression soutenue pour accompagner l'activité économique, à la faveur de la politique de détente des prix du loyer de l'argent. En outre, il a été mis en place un dispositif de suivi régulier du rapatriement effectif des recettes d'exportation, en particulier celles issues des sociétés minières, en vue de conforter les réserves extérieures en devises.

VII. Projet de loi de finance 2014 par rapport au cadre du programme

21. Le projet de loi de finances de 2014 prévoit un déficit de 90,0 milliards de FCFA (1,4% du PIB) et un financement intérieur net de 15,4 milliards de FCFA (0,2 % du PIB), avec un financement extérieur net d'un montant de 74,6 milliards de FCFA, faisant ressortir un gap de 55,0 milliards de FCFA financé par une émission d'emprunt obligataire soit 0,8% du PIB. En effet les recettes sont projetées à 1281,7 milliards de FCFA, et les dons prévus à 373,5 milliards de FCFA, quant aux dépenses, elles se situent à 1745,2 milliards de FCFA.

22. Toutefois, le cadre macroéconomique qui sous-tend le programme appuyé par le FMI intègre quelques éléments supplémentaires qui ne sont pas encore reflétés dans le projet de budget. Pour les recettes, la projection a été revue à la baisse à 1242,4 milliards de FCFA, en partie en raison de la décision de réduire l'IUTS (impôt unique sur le traitement et salaires) et son impact prévu en 2014. En outre, le cadre macroéconomique comprend des dépenses supplémentaires pour répondre aux besoins de subventions pour la SONABEL et la SONABHY dans les mêmes montants qu'en 2013, étant donné qu'il n'y a eu aucun autre changement de politique depuis mai 2013. Les subventions supplémentaires liées aux obligations émises à la SONABHY et la SOFITEX pour renforcer leurs positions financières sont aussi incluses dans le cadre macroéconomique puisqu'elles devraient être cédées aux banques en 2014. Cela conduit à un déficit bien plus élevé, de 197,7 milliards FCFA, soit 3,0 % du PIB. Le cadre macroéconomique comprend également l'amortissement des obligations domestiques de 59 milliards de francs FCFA. Un financement intérieur net de CFA 102,6 milliards ou 1,6 % du PIB permet de combiner la baisse des revenus, et des dépenses plus

élevées. Ce financement comprend l'utilisation des bénéfices de 55 milliards de francs CFA au produit d'un emprunt obligataire émis en 2013, l'émission d'une autre obligation du même montant en 2014, et la prise en compte du financement lié aux ventes d'obligations pour SONABHY et la SOFITEX. Le montant de 102, 6 milliards de FCFA (en plus le financement prévu des décaissements du FMI), constitue la limite supérieure du critère de performance budgétaire du programme.

VIII. Réformes structurelles

Améliorer la qualité et le rythme des dépenses d'investissement.

23. Le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre de la SCADD a relevé que le taux d'exécution des projets d'investissement représentait une préoccupation. Le gouvernement a entrepris des actions de vérification de la chaîne des dépenses publiques pour identifier les différents goulots d'étranglement qui ralentissent le rythme d'exécution. Quatre grands domaines ont été identifiés: le processus des marchés publics, le processus d'approbation des dépenses, la dépendance sur les transactions sur papier, et les procédures d'approbation des donateurs. Pour remédier à ces préoccupations le gouvernement a adopté un plan d'actions de mise en œuvre de la réforme en matière de rationalisation du circuit de la dépense sur la période 2014-2016. Au cours de l'année 2014, il procèdera à la relecture des textes en vue de la mise en œuvre des conclusions de l'étude sur la réforme des procédures et des responsabilités des acteurs du circuit de la dépense, et à la mise en place d'un comité chargé de la coordination des activités de mise en œuvre de la dématérialisation. Le comité interministériel de suivi des dépenses d'investissement déjà mis en place poursuivra ses activités de suivi pour améliorer le niveau et la qualité des dépenses d'investissement des projets et programmes.

24. Plusieurs mesures ont été mises en œuvre récemment dans le cadre de la programmation budgétaire et de l'implantation du budget-programme. Ainsi, au titre des réalisations, on note (i) l'élaboration des budgets-programmes 2013-2015 de l'ensemble des ministères et des institutions, à l'exception de ceux du Ministère des transports, des postes et de l'économie numérique (MTPEN), du Ministère des droits humains et de la promotion civique (MDHPC) et de la Commission électorale nationale indépendante (CENI); (ii) la validation par un comité de suivi d'un plan de renforcement des capacités des acteurs du budget-programme; (iii) la réalisation de la revue des programmes de huit ministères et institutions; et (iv) la réalisation d'une étude d'impact de l'approche budget-programme sur les applications informatiques en cours d'utilisation dans le domaine des finances dans le cadre du renforcement de la gouvernance économique.

25. Le gouvernement porte beaucoup d'attention sur l'amélioration de la qualité des dépenses d'investissement, en privilégiant les dépenses au profit des projets mûrs porteurs de croissance, créateurs d'emplois et à exécution rapide. Ainsi l'accent sera mis sur les projets à haute intensité de main d'œuvre. Au cours de l'année 2014, le gouvernement poursuivra la mise en œuvre de grands projets d'infrastructures tel que les bitumages de routes, le projet de construction du barrage de Samendeni, le projet pôle de croissance de Bagré, et l'introduction de la mise en œuvre du projet emploi des jeunes et développement des compétences

Assurer un meilleur partage des bénéfices de la croissance

26. La mise en œuvre de la Politique nationale de sécurité sociale adoptée en 2012 et de son plan d'action opérationnel triennal 2013-2015 se poursuit. L'objectif global est de contribuer au changement qualitatif des conditions de vie de toutes les couches sociales, et de promouvoir l'efficacité, l'élargissement et l'ampleur des filets de sécurité nationale existants, afin d'assurer une meilleure accessibilité aux groupes les plus vulnérables. Les innovations majeures concernent l'élargissement du programme de cantine scolaire, la gratuité de l'école et des soins de santé de base pour les enfants de 0 à 5 ans, la gratuité des soins de santé de base pour les femmes enceintes et les plus pauvres, les logements sociaux pour les plus nécessiteux et l'élargissement des prestations de sécurité sociale aux travailleurs du secteur informel. Les dépenses relatives au financement du plan d'action se sont situées à 5 milliards en 2013 (y compris les mesures budgétaires supplémentaires). Les dotations prévues dans le budget 2014 s'élèvent à 5,27 milliards de FCFA soit une augmentation de 5,41 % par rapport à 2013.

27. Les actions de promotion des pôles de croissance ont été accentuées en 2012, avec la restructuration effective de la Maîtrise d'ouvrage de Bagré (MOB) créant la Société d'économie mixte (SEM), dénommée "Société de développement intégré du pôle de Bagré", en abrégé "BAGREPOLE". Les organes de la SEM ont été mis en place et sont fonctionnels. La mise en œuvre du plan stratégique de développement 2013-2017 adopté en 2012 par le conseil d'administration se poursuit. En outre, il faut noter l'amorce de l'opérationnalisation du volet agrobusiness du Pôle de croissance de Bagré, en février 2013, à travers l'Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour l'allocation de terres aménagées (soit une première tranche de 30.000 ha irrigués dont les conditions d'octroi ont fait l'objet d'échanges, le 19 septembre 2013, entre les postulants (700 agrobusiness men) et les responsables de BAGREPOLE). Le Gouvernement compte démarrer la préparation d'un autre projet de pôle de croissance dans le Sahel au cours de l'année 2014.

28. Le gouvernement devra également déployer des efforts pour accroître l'accès à des services financiers abordables. D'ici la fin janvier 2014, la SONAPOST devrait avoir approuvé sa nouvelle stratégie visant à fournir des services financiers de base dans tout le pays, tirant profit de son avantage comparatif lui permettant de couvrir une large région géographique. Un plan d'action de mise en œuvre de cette stratégie sera élaboré pour permettre un meilleur suivi. Sur la période 2013 – 2014, le gouvernement poursuivra la mise en œuvre de sa stratégie visant à renforcer le secteur de la Microfinance à travers le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de la Maison de l'Entreprise (agissant en qualité de Maîtrise d'ouvrage déléguée dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Microfinance) par l'opérationnalisation d'une unité d'appuis aux SFD qui sera mis en place en son sein. Cette unité sera chargée de créer dans l'environnement des SFD, des expertises adaptées aux besoins en services d'appuis non financiers utiles pour le développement des SFD.

Réformes de la politique et de l'administration fiscales

29. Le gouvernement s'est engagé à maintenir les progrès récents visant à mobiliser la totalité des recettes intérieures. Il prévoit de mettre en place une nouvelle TCA de 5 % sur l'utilisation des téléphones portables, qui devrait rapporter des recettes s'élevant à 12

milliards de FCFA en 2014. La mise en œuvre complète du Système de liaison virtuelle pour les opérations d'importations et exportations (SYLVIE) au niveau national, a contribué à soutenir l'amélioration du recouvrement des recettes douanières. D'autres réformes de l'administration des douanes telles que la mise en œuvre d'un système de suivi satellitaire des marchandises en transit afin de réduire le risque de fraude à la douane, et l'utilisation d'un nouveau logiciel permettant de mieux évaluer les véhicules d'occasion importés. Elles incluent aussi une surveillance accrue des biens achetés publiquement afin de garantir la conformité avec la réglementation douanière et veiller à ce que les nouveaux systèmes informatiques permettant de prélever la TVA soient pleinement opérationnels. D'autres réformes sont en cours comme: l'institution de la facture normalisée pour lutter contre la fraude en matière de facturation de la TVA; la migration de SYDONIA++ vers SYDONIA World en vue de réduire la durée de dédouanement; et la finalisation de l'interconnexion entre la DGI et la DGD pour faciliter le partage d'information. Par ailleurs, en vue d'améliorer la production des comptes nationaux, le Gouvernement envisage de démarrer au cours de l'année 2014, le processus à travers la réalisation d'un certains nombre d'études préalables à l'actualisation de l'année de base utilisée par l'INSD.

Energie

30. L'insuffisance en approvisionnement énergétique domine les discussions sur les contraintes d'offre affectant la croissance, et le problème des délestages est devenu plus central au cours de l'année 2013. Développer l'offre d'énergie à travers la réalisation de nouvelles centrales thermiques et la mise en œuvre de projets d'énergie solaire est une priorité qui doit être prise en compte dans le budget d'investissement. L'insuffisance de l'offre d'électricité importée et la hausse des prix internationaux des carburant ont induit des coûts budgétaires croissants, et entraîné un problème de sécurité énergétique qui constitue un obstacle à la croissance. Les coûts de production d'énergie se sont considérablement élevés avec les acquisitions de générateurs de secours et le remplacement récurrent des équipements endommagés par les fréquentes pannes d'électricité. Dans une perspective régionale, l'augmentation de l'offre à travers des importations d'électricité de la Côte d'Ivoire, du Ghana et potentiellement du Niger, devrait faire baisser les coûts d'approvisionnement de la SONABEL, et sécuriser l'offre en énergie. Les autorités et les partenaires au développement (UE, AFD, BM) sont en concertation pour soutenir de nouveaux projets visant à améliorer la qualité et la quantité de l'offre et à réduire les coûts de production.

31. La compagnie publique d'électricité SONABEL a subi des pertes importantes en 2013 en raison de l'augmentation des coûts de production par kilowattheure, et de la hausse des coûts des hydrocarbures. Bien que la SONABEL ait pris des mesures pour réduire les coûts, régulariser les fournitures et accroître la production, elle est toujours confrontée à la stabilité de la grille tarifaire, et à des difficultés pour accroître rapidement la capacité énergétique afin de répondre à la hausse croissante de la demande. Sa politique à moyen terme dans le domaine du secteur de l'énergie continuera à s'articuler autour des axes suivants: développer les interconnexions régionales pour importer de l'énergie à moindre coût, augmenter la capacité thermique, développer la technologie solaire pour l'amener à des niveaux de coût abordables, envisager des modifications stratégiques à la grille tarifaire en vue d'améliorer le recouvrement des coûts, et améliorer l'accès au réseau en dehors des zones urbaines. Dans son plan d'investissement de 5 ans couvrant 2011-2016, la SONABEL s'est engagée à poursuivre ses efforts pour réduire les

coûts de connexion, stabiliser les tarifs, et couvrir ses obligations envers l'Etat en terme de dividendes, dettes, et taxes. Une table ronde des bailleurs de fonds et des autorités a eu lieu en Juin 2013 pour explorer une action concertée visant à accélérer les plans d'expansion de l'offre d'énergie, et pour discuter des options pour améliorer le recouvrement des coûts. Un nouveau plan stratégique basé sur les résultats et les recommandations de trois études réalisées sur financement de la Banque mondiale sera mis en œuvre par la SONABEL à partir de 2014. La SONABEL envisage également de réaliser une étude complémentaire sur la fiabilité des options de capacité de production proposées par des études antérieures pour tenir compte des développements du secteur de l'énergie et améliorer sa situation financière pour la rendre plus soutenable.

32. La performance financière de la SONABHY s'est améliorée en 2013, à la suite des mesures prises en mai 2013 pour endiguer les pertes et les conséquences des variations des prix internationaux des carburants. La SONABHY a fait face à de sérieux problèmes de flux de trésorerie en 2012, dus à la hausse des prix internationaux du carburant dans un contexte de stabilité des prix à la pompe. En effet, les pertes au cours du premier trimestre 2013 ont continué à être importantes. Ainsi, le gouvernement a entrepris une série de mesures en mai 2013, notamment une renonciation partielle aux taxes perçues par litre d'essence et de diesel, et une augmentation des prix de détail du gaz butane. Le gouvernement a aussi transféré les obligations de l'Etat à SONABHY pour un montant de 38 milliards de FCFA en 2012 et 31 milliards en 2013 afin d'améliorer sa position financière et de stabiliser ses relations financières avec les banques commerciales. Le Gouvernement poursuit les discussions avec toutes les parties prenantes en vue d'améliorer le recouvrement des coûts sur une base plus automatique et progressive. Conformément à sa participation à l'initiative de transparence des industries extractives, ITIE, et son engagement d'appliquer les plus hauts standards de transparence, le gouvernement prévoit de publier sur internet les permis de recherche, les décrets d'octrois, conventions et études de faisabilité.

IX. Gestion des revenus des ressources naturelles

33. Les revenus des ressources naturelles sont en train de devenir un déterminant important de l'enveloppe de dépenses, et de récentes explorations indiquent que les recettes pourraient continuer à croître dans l'avenir. Le Code minier de 2003 a été révisé pour le rendre plus conforme à la pratique internationale. Il a été soumis au Conseil des Ministres en Septembre 2013 et devrait être adopté par l'Assemblée nationale avant la fin de l'année 2013.

34. Le gouvernement prévoit d'entreprendre d'autres mesures visant à améliorer sa capacité à gérer la richesse des ressources naturelles, avec l'appui de l'assistance technique du FMI. Avec des ressources limitées et des besoins de développement importants, l'objectif est d'orienter l'utilisation des recettes tirées des ressources naturelles vers les dépenses d'investissement public pouvant favoriser la croissance inclusive et durable. Compte tenu, d'une part, de l'ampleur des besoins d'investissement pour le développement, et d'autre part, des préoccupations d'équité intergénérationnelle, le gouvernement prendra des mesures pour assurer une utilisation optimale et à long terme des recettes issues des ressources naturelles.

X. Politique de la dette

35. Le gouvernement a élaboré une stratégie globale sur cinq ans de gestion de la dette qui définit des lignes directrices et des critères pour la dette extérieure et intérieure, afin d'encadrer la politique de la dette au cours de cette période. Les principaux objectifs de cette stratégie sont de veiller à ce que le niveau de la dette publique reste soutenable, et de pouvoir répondre aux besoins de financement.

36. Le gouvernement a l'intention d'explorer des possibilités d'emprunt plus souples, puisque le seuil de concessionnalité est difficile à atteindre, même pour les prêteurs traditionnels, dans le contexte actuel de faibles taux d'intérêt. La limite nominale d'emprunt non concessionnel de 135,9 milliards de FCFA dans le programme (2,1 % du PIB) était liée à quatre projets, à savoir la construction du nouvel aéroport de Donsin, le projet d'aménagement de 1 500 ha de périmètres irrigués la réalisation d'un canal adducteur de 53 km en aval du barrage de Samendeni, le projet d'aménagement de la section urbaine de la RN04/RN03+ prolongement jusqu'au croisement de l'Avenue de la Liberté, et le projet de bitumage de la route Kongoussi-Djibo et Dédougou-Tougan. En septembre 2013, le Gouvernement a signé deux accords avec la BOAD et la BIDC pour le financement du projet de construction de l'aéroport de Donsin pour un montant de 30 milliards de FCFA. Il a également signé en octobre 2013 l'accord pour le financement du projet d'aménagement de la section urbaine de la RN04/RN03+ prolongement jusqu'au croisement de l'Avenue de la Liberté pour un montant de 18,5 milliards de FCFA avec la BOAD. La signature de l'accord avec la BID concernant la construction de l'aéroport de Donsin pour un montant de 50 milliards de FCFA interviendra au cours du mois de novembre 2013. Avec cette signature, le montant total utilisé de la limite nominale sera de 98,5 milliards de FCFA sur une limite autorisée de 135,9 milliards. Ainsi, la limite nominale du programme sur les emprunts non concessionnels sera conservée inchangée par rapport au programme actuel, étant donné que le risque de surendettement est globalement inchangé par rapport à l'évaluation de risque «modéré» effectuée lors de la sixième revue. Toutefois la limite sera détachée de tout projet spécifique. Cela permettra au gouvernement d'avoir plus de flexibilité dans l'utilisation de cette limite et de se construire une expérience en matière d'emprunts non concessionnels afin de renforcer ses capacités de gestion de la dette. En ce qui concerne le financement intérieur, le Gouvernement compte maintenir et renforcer sa participation au marché financier régional qui lui donne l'opportunité de diversifier ses sources de financement, de réduire sa dépendance vis-à-vis des partenaires extérieurs et de contribuer au développement du marché financier.

XI. Modalités du programme

37. Le gouvernement a l'intention de prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs et les critères convenus avec les services du FMI, tels que présentés dans les tableaux 1 et 2 du présent mémorandum. Le programme sera examiné conformément au protocole d'accord technique, qui définit les critères de performance quantitatifs et les exigences en matière de communication des données aux services du FMI. La première, deuxième, et troisième revues du programme devraient avoir lieu au cours du mois de mars 2014, septembre 2014, et mars 2015, ou peu de temps après.

Tableau 1. Burkina Faso: Critères de Performance et Repères Indicatifs pour le programme successeur proposé, Décembre 2013–Décembre 2014

(En milliards de FCFA, données cumulées ; sauf indication contraire)

	2013	2014			
	Dec.	Mar. ⁴	Jun.	Sept. ⁴	Dec.
	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Critères de réalisation quantitatifs					
Plafond de financement net intérieur du gouvernement ¹	56.7	115.0	95.9	128.0	109.6
Plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement ^{2,3}	135.9	135.9	135.9	135.9	135.9
Accumulation d'arriérés de paiements extérieurs ²	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Objectifs indicatifs					
Plafond du déficit global, dons compris ⁴	193.3	100.9	125.8	125.8	197.7
Recettes totales	1147.9	268.7	583.2	863.4	1242.5
Dépenses sociales de réduction de la pauvreté ⁵	417.9	115.5	231.0	346.5	462.0
Accumulation d'arriérés de paiements intérieurs	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources : Autorités Burkinabé ; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Y compris la rétrocession des futurs décaissements du FMI. Le plafond du financement intérieur net sera ajusté conformément aux indications du protocole d'accord technique. Les ventes futures d'obligations d'entreprises publiques sont incluses dans les objectifs.

² A observer de manière continue.

³ La limite "non-zéro" est non liée.

⁴ Objectif indicatif, excepté pour le critère de réalisation continue.

⁵ 90 pourcent du montant du budget.

Tableau 2: Repères structurelles

Mesures	Raison	Preuve	Délai
Opérationnaliser et rendre fonctionnel le module de recoupement de l'information fiscale dans GERIF (DGI)	Améliorer le partage d'information entre la DGI et la DGD.	Note sur la fonctionnalité du module	Janvier 2014
Actualiser les projections de la situation financière 2013-16 du plan d'affaires de la SOFITEX sur la base des résultats de l'exercice 2012 et soumettre la mise à jour à l'approbation du Conseil d'administration (SOFITEX)	Mettre à jour les prévisions de la situation financière.	Décision du Conseil d'Administration	Janvier 2014
Adopter par le Conseil d'Administration de la SONAPOST, une stratégie d'amélioration de la qualité des services financiers offerts. (SONAPOST)	Améliorer et élargir l'accès aux services financiers	Décision du Conseil d'Administration	Janvier 2014
Finaliser le nouveau modèle financier de la SONABEL et produire les nouvelles prévisions de la situation financière sur la période 2014-2016 avec les différents scénarios. (SONABEL)	Mettre à jour les prévisions de la situation financière de la SONABEL pour aider à accélérer des investissements à créer de nouvelle capacité.	Projection financière 2014-2016 actualisée	Janvier 2014
Commencer l'utilisation de l'interconnexion entre la DGI et la DGD pour faciliter le partage d'information à travers une mise à jour automatique de la base de données IFU dans Sydonia+ (DGD/DGI)	Utilisation de la même base IFU par la DGD et la DGI dans le traitement des dossiers des contribuables	Note conjointe sur l'utilisation d'une base unique IFU par la DGD et la DGI	Mars 2014
Mettre en place un comité chargé de la coordination des activités de mise en œuvre de la dématérialisation et le rendre opérationnel (DGB)	Mettre en place le dispositif institutionnel et organisationnel de suivi de la dématérialisation des actes	Arrêté de création du comité et ses rapports d'activités	Mars 2014
Relire la loi portant loi de finances et ses décrets d'application pour prendre en compte les conclusions de l'atelier sur la réforme des procédures et des responsabilités des acteurs du circuit de	Réduire les délais à travers la suppression des redondances au niveau du circuit de la dépense	Changement dans la loi et décrets d'application	Mars 2014

la dépense (DGTCP)			
Harmoniser les bases de données pour la production d'or, et procéder à des vérifications mensuelles des statistiques relatives à la production minière (MEF/MME) .	Disposer d'une base unique de données pour la production et l'exportation d'or	Rapports mensuels de vérification	Mars 2014
Soumettre au Conseil des ministres un rapport visant l'amélioration de la qualité des dépenses d'investissement. (DGB) .	Améliorer la qualité des dépenses d'investissement.	Rapport en Conseil des ministres	Septembre 2014
Réaliser une étude visant à identifier les options pour renforcer et stabiliser les capacités financières d'intervention du fonds de lissage (SP/SFCL) .	Améliorer la capacité financière d'intervention du fonds de lissage	Rapport de l'étude	Septembre 2014
Faire adopter par le Conseil d'Administration un plan d'action pour la mise en œuvre de l'option choisie pour l'amélioration de la qualité des services financiers offerts par la SONAPOST (SONAPOST)	Améliorer l'accès aux services financiers	Décision du Conseil d'Administration	Décembre 2014
Mettre à jour le plan d'affaires de la SOFITEX, en prenant en compte toutes les nouvelles hypothèses et soumettre la mise à jour à l'approbation du Conseil d'administration (SOFITEX) .	Mettre à jour les prévisions de la situation financière	Décision du Conseil d'Administration	Décembre 2014
Réaliser une étude sur la fiabilité des options de production et d'importation pour tenir compte des nouveaux développements dans le secteur de l'énergie au niveau national et sous régional (SONABEL)	Identifier la meilleure option de production à même de faire face à la demande à moindre coût	Rapport de l'étude	Décembre 2014
Mettre en œuvre un système de suivi satellitaire des marchandises en transit (DGD) .	Lutter contre la fraude et améliorer le recouvrement des recettes	Note sur la mise en œuvre du système	Décembre 2014
Démarrer le processus d'actualisation de l'année de base utilisée par l'INSD pour la production des comptes nationaux (INSD)	Produire les comptes nationaux à partir d'une base actualisée	Note d'étape sur le démarrage du processus	Décembre 2014

Protocole d'accord technique

1. Ce protocole d'accord technique (PAT) définit les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les repères structurels qui seront utilisés pour évaluer la performance dans le cadre du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) de 2013 à 2016. Le PAT établit le cadre et les délais de communication des données qui permettront aux services du FMI d'évaluer l'application du programme.

CONDITIONALITÉ

2. Les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs pour fin décembre 2013, fin mars 2014, fin septembre 2014 et fin décembre 2014 sont établis dans le tableau 1 du MPEF. Les repères structurels définis dans le programme sont détaillés dans le tableau 2 du MPEF.

DÉFINITIONS

3. **Gouvernement.** Sauf indication contraire, on entend par «gouvernement» l'administration centrale du Burkina Faso; cela n'inclut pas les administrations locales, la banque centrale ou tout autre entité publique ou appartenant à l'État dont le statut juridique est autonome et qui n'est pas inclus dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

4. **Définition de la dette.** Aux fins des critères de réalisation pertinents, la définition de la dette est spécifiée au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI no 6230-(79/140), ultérieurement amendée notamment par la décision du Conseil d'administration no 14416-(09/91), telle que publiée sur le site internet du FMI.

5. **Garanties de la dette.** Aux fins des critères de réalisation pertinents, on entend par garanties de la dette par l'État une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement de l'emprunteur (moyennant un paiement en espèces ou en nature).

6. **Concessionnalité de la dette.** Aux fins des critères de réalisation pertinents, une dette est considérée concessionnelle si elle comporte un élément de dons d'au moins 35 pourcent.¹ La valeur actuelle (VA) de la dette au moment où elle est contractée

¹ Cette page du site Web du FMI offre un outil pour calculer l'élément dons dans un large éventail de montages financiers: <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

est calculée en escomptant les futurs paiements de l'emprunteur au titre du service de la dette sur cette dette.² Le taux d'escompte utilisé est 5,0%.

7. Dette extérieure. Aux fins des critères de réalisation pertinents, on entend par dette extérieure une dette contractée ou dont le service est assuré dans une monnaie autre que le franc CFA. Cette définition s'applique également à la dette entre les pays de l'UEMOA. Les critères de réalisation pertinents s'appliquent à la dette extérieure de l'État, des entreprises publiques et des autres entités publiques dont le gouvernement détient plus de 50 % du capital ou à toute autre dette privée pour laquelle l'État aurait offert une garantie qui constituerait un passif conditionnel.

CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

8. Les critères de réalisation quantitatifs révisés proposés pour fin décembre 2013 et 2014 sont les suivants: (i) un plafond sur le financement intérieur net tel que défini ci-dessous dans le paragraphe 10 ; (ii) un plafond sur l'engagement ou la garantie de dette extérieure non concessionnelle par le gouvernement, tels que définis dans les paragraphes 4 à 7 et (iii) un plafond sur la non-accumulation d'arriérés de paiement au titre du service de la dette extérieure.

A. Financement intérieur net

9. Aux fins des critères de réalisation pertinents, on entend par financement intérieur net la somme (i) du crédit bancaire net à l'État, comprenant le crédit bancaire net au Trésor public comme défini ci-après, et les autres créances et dettes de l'État à l'égard des institutions bancaires nationales (les créances liées aux décaissements du FMI sont incluses) ; (ii) du stock non remboursé des bons et obligations de l'État détenu en dehors des banques commerciales nationales ; (iii) des recettes de privatisation et autres créances et dettes de l'État à l'égard des institutions non bancaires nationales. Le crédit bancaire net au Trésor public est défini comme le solde des créances et des dettes du Trésor public à l'égard des institutions bancaires nationales. Les créances du Trésor public incluent les encaisses du trésor burkinabè, les dépôts à la banque centrale, les dépôts dans les banques commerciales, les obligations cautionnées et les dépôts de l'État aux Comptes chèques postaux (CCP). La dette du Trésor public à l'égard du système bancaire inclut le financement de la banque centrale (y compris les avances statutaires, les avances consolidées, le financement du FMI, et le refinancement des obligations cautionnées), les titres d'État détenus par la Banque centrale, les concours des banques commerciales (y compris les titres d'État détenus par les banques

² Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion.

commerciales) et les dépôts titrisés de la CNE (Caisse nationale d'épargne postale)/CCP. Le crédit bancaire net à l'État est calculé sur la base des données fournies par la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dont les chiffres font foi dans le cadre du programme. Tous ces éléments sont calculés sur la base du rapport d'exécution du budget de l'État, qui est présenté chaque mois dans le tableau des opérations financières de l'État préparé par le Ministère de l'économie et des finances.

Ajustement

10. Le plafond cumulatif du financement intérieur net sera ajusté à la hausse par un montant équivalent à la différence entre le soutien extérieur au programme projeté, dons et prêts-projets exclus, et réalisé, si l'assistance extérieure au programme est inférieure au montant programmé, à concurrence d'un maximum de 65 milliards de francs CFA. Cette différence sera calculée par rapport aux projections du Tableau 1 ci-après. Le plafond ne sera pas ajusté à la baisse au cas où l'assistance extérieure au programme serait plus élevée que le montant programmé.

Tableau 1: Projections d'assistance extérieure au programme (cumulée, milliards de FCFA)					
	Fin décembre 2013	Fin mars 2014	Fin juin 2014	Fin septembre 2014	Fin décembre 2014
Dons et prêts	172,4	18,0	37,4	95,6	115,0

11. Au cas où la valeur des obligations d'État émises au profit des entreprises publiques effectivement vendues aux banques commerciales est inférieure aux projections, le plafond cumulatif du financement intérieur net sera ajusté à la baisse par un montant équivalent à la différence entre les projections et les réalisations. La différence sera calculée en référence aux projections du tableau 2 ci-dessous. Le plafond ne sera pas ajusté à la hausse dans le cas où de telles ventes seront plus élevées que programmé.

Tableau 2: Les projections de ventes aux banques des obligations d'entreprises publiques (cumulée milliards de FCFA)					
	Fin décembre 2013	Fin mars 2014	Fin juin 2014	Fin septembre 2014	Fin décembre 2014
	38,3	39,4	39,4	39,4	39,4

12. Le Ministère de l'économie et des finances transmettra les données sur le financement intérieur net au FMI dans les six semaines suivant la fin de chaque trimestre.

B. Dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État

Critère de réalisation

13. L'Etat s'engage à ne pas contracter et à ne pas garantir toute dette extérieure non concessionnelle au-delà du plafond indiqué au Tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation s'applique à la dette extérieure telle que définie au paragraphe 7 du présent protocole. Il utilise le concept de concessionnalité tel que défini au paragraphe 6 du présent protocole. Ce critère de réalisation s'applique également à toute dette privée garantie par l'État qui constitue une dette publique conditionnelle telle que définie dans les paragraphes 4 à 7 du présent protocole. En outre, ce critère s'applique aux entreprises publiques, aux municipalités et autres entités du secteur public (y compris les organismes d'administration publique, professionnels, scientifiques et techniques) sauf s'ils sont exclus du Tableau 1 du MPEF. Pour autant, ce critère de réalisation ne s'appliquera pas aux bons et aux obligations du Trésor émis en francs CFA sur le marché régional de l'UEMOA, aux crédits normaux à court terme des fournisseurs ni aux prêts du FMI. Cet engagement constitue un critère de réalisation à respecter de manière continue. Il est mesuré sur une base cumulée suite à l'approbation par le Conseil d'administration du FMI de la FEC et aucun facteur d'ajustement ne s'appliquera.

Dates butoirs pour la communication des informations

14. Les détails sur tout prêt (conditions et créanciers) contracté par l'État doivent être communiqués dans les quatre semaines suivant la fin du mois. La même obligation s'applique aux garanties octroyées par l'État.

C. Non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs nouveaux

Critère de réalisation

15. On entend par arriérés extérieurs nouveaux les paiements extérieurs exigibles mais impayés. Dans le cadre du programme, l'État accepte de ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs sur sa dette, à l'exception d'arriérés découlant d'obligations en cours de renégociation avec les créanciers extérieurs, y compris les créanciers bilatéraux qui ne font pas partie du Club de Paris. La non-accumulation d'arriérés extérieurs nouveaux du gouvernement est un critère de réalisation à respecter de manière continue.

Dates butoirs pour la communication des informations

16. Les données relatives aux soldes en cours, à l'accumulation et au remboursement des arriérés extérieurs seront communiquées dans les six semaines suivant la fin de chaque mois.

AUTRES OBJECTIFS INDICATIFS QUANTITATIFS

17. Le programme inclut également des objectifs indicatifs portant sur le déficit global (base engagement, dons inclus) tels que définis dans le paragraphe 19 ci-après, sur le total des recettes de l'État, les dépenses sociales de réduction de la pauvreté et la non-accumulation d'arriérés de paiement intérieur.

A. Déficit budgétaire global, dons inclus

Définition

18. Aux fins du programme, le déficit budgétaire global dons inclus est valorisé sur une base engagements. Il est défini comme la somme du financement extérieur et intérieur net de l'État, mesuré du côté du financement, plus un ajustement sur une base caisse. Le financement extérieur net est la somme des nouveaux emprunts extérieurs moins amortissement. Le financement intérieur net est défini aux paragraphes 10-11 ci-dessus. L'ajustement sur une base caisse est la somme de : (i) toutes les variations des dépenses engagées non mandatées et (ii) la variation des instances de paiement et (iii) la variation des dépôts du trésor.

Ajustement

19. Le plafond sur le déficit budgétaire global, dons inclus, sera ajusté à la hausse par un montant équivalent à la différence entre le soutien extérieur au programme projeté, dons et prêts-projets exclus, et réalisé, dans les cas où les réalisations sont inférieures aux projections, à concurrence d'un ajustement maximal de 65 milliards de francs CFA. Cette différence sera calculée par rapport aux projections du Tableau 1 ci-dessus. Le plafond ne sera pas ajusté à la baisse au cas où l'assistance extérieure au programme réalisée serait plus élevée que le montant projeté.

20. Au cas où la valeur des obligations d'État émises au profit des entreprises publiques effectivement vendues aux banques commerciales est inférieure aux projections, le plafond sur le déficit budgétaire global, dons inclus, sera ajusté à la baisse par un montant équivalent à la différence entre les projections et les réalisations. La différence sera calculée en référence aux projections dans le tableau 2 ci-dessus. Le plafond ne sera pas ajusté à la hausse dans le cas où de telles ventes seront plus élevées que programmé.

21. Le plafond sur le déficit budgétaire global, dons inclus, sera ajusté à la baisse par un montant équivalent à la différence entre les prêts-projets projetés et réalisés dans les cas où les réalisations sont inférieures aux projections. Le déficit budgétaire global, dons inclus, sera ajusté à la hausse par un montant équivalent à la différence entre les prêts-projets projetés et réalisés dans les cas où les réalisations sont supérieures aux projections. Cette différence sur le montant sera calculée par rapport aux projections du Tableau 3 ci-après.

Tableau 3: Projections d'assistance extérieure aux projets (cumulée, milliards de FCFA)					
	Fin décembre 2013	Fin mars 2014	Fin juin 2014	Fin septembre 2014	Fin décembre 2014
Prêts projets	134,8	10,0	14,0	35,0	97,4

B. Total des recettes de l'État

Définition

22. Le total des recettes de l'État est valorisé sur une base caisse. Elles incluent toutes les recettes fiscales et non fiscales recouvrées par la Direction générale des impôts, la Direction générale des douanes, le Trésor burkinabè et les cellules de recouvrement des recettes par les ministères et institutions. Elles incluent aussi les recettes des chèques trésor.

C. Définition des dépenses sociales de réduction de la pauvreté

23. Les dépenses sociales de réduction de la pauvreté sont définies comme les dépenses des secteurs portant sur des programmes prioritaires identifiés dans la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) pour accélérer la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté. Ces dépenses couvrent tous les titres budgétaires pour les ministères suivants : Promotion de la Femme et du Genre; Santé ; Action Sociale et Solidarité Nationale ; Éducation Nationale et Alphabétisation ; Agriculture et Sécurité Alimentaire ; Ressources Animales ; Environnement et Développement Durable ; Jeunesse, Formation Professionnelle et Emploi y compris les volets travail et sécurité sociale du ministère de la Fonction Publique du travail et de la Sécurité Sociale; Eau, Aménagement Hydraulique et Assainissement. Elles intègrent également les pistes rurales et l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés PPTTE (Titre 5) pour le ministère des Infrastructures du Désenclavement et du Transport; et les dépenses PPTTE uniquement pour la Communication; Justice et Droits Humains; Économie et Finances et du ministère des mines, des carrières et l'énergie. A cela s'ajoutent la dotation de la section 98 « Transferts aux collectivités » des ministères de la Santé, de l'agriculture et de la Sécurité alimentaire ainsi que de l'Éducation Nationale et l'Alphabétisation. Ces dépenses sont suivies directement dans le cadre du budget, et le seuil indicatif pour le programme sera 90% du montant encadré par l'autorité budgétaire.

D. Non-accumulation d'arriérés de paiements intérieurs

Définition

24. L'État n'accumulera pas d'arriérés de paiements intérieurs sur les obligations de l'État pendant la durée du programme. Ceci constitue une cible indicative.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

25. Afin de permettre aux services du FMI d'évaluer la performance dans le cadre du programme, le gouvernement s'engage à leur communiquer les données suivantes, sous forme de document papier et / ou fichier électronique MS Excel, avec les fréquences et dans les délais spécifiés ci-dessous.

Tableau 4. Résumé des Exigences sur le reportage des Données

Information	Institution Responsable	Fréquence des Données	Décalage Du Reportage
<i>Finances Publiques</i>			
Le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) et les tableaux annexes traditionnels; (si les données sur l'exécution des investissements financés sur dons et prêts extérieurs ne sont pas disponibles dans les temps requis, une estimation d'exécution linéaire par rapport aux prévisions annuelles sera utilisée)	MEF	Mensuelle	6 semaines
Le financement intérieur du budget (crédit bancaire net à l'État et stock des bons et obligations du Trésor non remboursés)	MEF/BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Des données sur la mise en œuvre du Programme d'investissement public, comprenant le détail des sources de financement	MEF	Trimestrielle	6 semaines
Le stock de la dette extérieure, le service de la dette extérieure, la dette extérieure contractée et le remboursement de la dette extérieure	MEF	Trimestrielle	6 semaines
Les dépenses sociales de réduction de la pauvreté sous forme de tableau	MEF	Mensuelle	6 semaines
Les prix, la consommation, et la taxation des produits pétroliers, incluant : (i) la structure des prix en vigueur du mois concerné; (ii) le calcul détaillé de la structure des prix, partant du prix f.à.b.- et finissant au prix de détail; (iii) les volumes achetés et distribués à la consommation par le distributeur de pétrole (SONABHY); avec distinction entre vente au détail et à l'industrie; et (iv) une ventilation des recettes fiscales sur les produits pétroliers — droits de douane, taxes sur les produits pétroliers (TPP) et taxe sur la valeur ajoutée (TVA) — et les subventions impayées	MEF	Mensuelle	4 semaines
État mensuel des comptes auprès du Trésor, ventilé par grande catégories (services administratifs, entreprises publiques, entreprises d'administration publique, organismes internationaux, déposants privés et autres)	MEF	Mensuelle	6 semaines

Information	Institution Responsable	Fréquence des Données	Décalage Du Reportage
<u>Secteur Monétaire</u>			
Le bilan consolidé des institutions monétaires	DN de la BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Les données provisoires sur la situation monétaire	BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Les données finales sur la situation monétaire	BCEAO	Mensuelle	10 semaines
Les taux d'intérêt créditeur et débiteur	BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires	BCEAO	Mensuelle	6 semaines
<u>Balance des Paiements</u>			
Les données annuelles préliminaires de la balance des paiements	BCEAO	Annuelle	9 mois
Les statistiques du commerce extérieur	INSD/BCEAO	Mensuelle	3 mois
Toute révision des données de la balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels, les transactions en capital)	BCEAO	Dès révisions	2 semaines
<u>Secteur Réel</u>			
Les comptes nationaux provisoires et toute révision des comptes nationaux	MEF	Annuelle	2 semaines
Les indices des prix à la consommation désagrégés	MEF	Mensuelle	2 semaines
<u>Réformes structurelles et autres données</u>			
Toute étude ou rapport officiel consacré à l'économie du Burkina Faso, à compter de sa publication ou de son entrée en vigueur.	MEF		2 semaines
Toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, à compter de sa publication ou de son entrée en vigueur.	MEF		2 semaines